

Annexe pour les projets franco-américains

Procédure de Lead Agency NSF

Appel à projets générique 2025

IMPORTANT

1. L'évaluation des projets franco-américains se fera **uniquement** par l'agence NSF, selon ses modalités, exposées au : Proposal & Award Policies & Procedures Guide (PAPPG): https://www.nsf.gov/publications/pub_summ.jsp?ods_key=papp
2. Le présent document énonce les modalités de dépôt et de financement applicables aux équipes françaises des projets franco-américains.
3. Il est impératif de lire attentivement [le plan d'action 2025, l'appel à projets générique \(AAPG\) et le Guide de l'AAPG 2025](#), le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR <https://anr.fr/fr/rf/> ainsi que l'ensemble du présent document avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Contact ANR :

aapg.adfi@anr.fr: montage administratif et financier

aapg.science@anr.fr: montage scientifique

aapg.si@anr.fr: difficulté rencontrée lors de la saisie des données ou lors du dépôt des documents sur le **site de dépôt**

Contacts NSF :

Kenneth Moloy, kmoloy@nsf.gov

Tingyu Li, tli@nsf.gov

Tong Ren, tren@nsf.gov

NSF website : <https://www.nsf.gov/>

IMPORTANT

Avant tout dépôt d'une proposition de projet détaillée franco-américaine, les coordinateurs et les coordinatrices dudit projet ayant un niveau de TRL (*Technology Readiness Level*¹) élevé sont invité (e)s à prendre connaissance du décret du 28 juillet 2023 signé par le Président Biden qui, entre autres objectifs, « *encourage l'expansion de la production nationale américaine pour les industries critiques tout en conservant la flexibilité nécessaire pour établir des partenariats internationaux solides en matière de R&D* ». Des informations supplémentaires sont disponibles dans une [fiche d'information publique sur le décret](#).

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION AVEC LES ETATS UNIS D'AMERIQUE

En mettant en place des accords bilatéraux avec des agences de financement étrangères, l'ANR permet aux chercheurs français d'initier ou d'approfondir leurs collaborations. Elle entend ainsi faire émerger des équipes d'excellence européennes et internationales.

L'objectif est de financer des projets binationaux innovants **se démarquant clairement** des projets nationaux en cours, démontrant une forte synergie entre les équipes de chaque pays et une réelle intégration des travaux communs.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, de créer des zones de financement de la recherche sans frontière, l'ANR (*Agence Nationale de la Recherche*) et la NSF : *National Science Foundation, Division of Chemistry in the Directorate for Mathematical and Physical Sciences (NSF/MPS/CHE)* ont décidé de signer un accord offrant une opportunité de type Lead Agency. Le but est de faciliter le montage et la mise en œuvre de projets scientifiques de qualité proposés conjointement par des équipes de recherche françaises et américaines.

Dans ce cadre, un projet commun est préparé par les équipes des deux pays et évalué par une seule agence (la « Lead Agency »), laquelle prend en charge l'expertise et l'évaluation des projets. Les projets transnationaux sont en concurrence avec les projets nationaux de l'agence qui conduit l'évaluation. L'agence partenaire a accès à toutes les informations relatives aux projets. Chaque agence finance ses équipes nationales² selon ses propres modalités.

Pour 2025, **le dépôt et l'évaluation des propositions de projets seront prises en charge par la NSF**. Néanmoins, le coordinateur scientifique français et les autres partenaires de la partie française **doivent fournir** certaines informations administratives à l'ANR, selon les modalités fixées dans ce document.

¹ Niveau de maturité technologique

² Une équipe française est un partenaire ayant un établissement ou une succursale en France

Le but du partenariat entre l'ANR et la NSF est de soutenir des projets dans lesquels la collaboration entre les partenaires franco-américains est effective³.

Dans ce cadre, les partenaires veilleront à la complémentarité des contributions scientifiques de chaque pays et à la valeur ajoutée de la coopération internationale. Les dates de début et de fin de projet doivent être autant que possible les mêmes pour les partenaires français et étrangers.

2. AXES DE RECHERCHE

La catalyse joue un rôle majeur dans la chimie de synthèse et est au cœur de plusieurs processus industriels importants. Au cours des dernières décennies, le développement de catalyseurs ou de processus catalytiques plus durables a fait l'objet d'une attention particulière. Une toxicité biologique plus faible, un impact environnemental minimisé, une réduction des coûts sont quelques éléments clés caractérisant la catalyse sans métaux précieux.

Un des objectifs majeurs de l'accord entre l'ANR et la NSF est de renforcer la recherche fondamentale dans ce domaine par le développement de collaborations fortes entre des équipes de recherche françaises et américaines. Le périmètre de cet appel à projets couvrira le domaine de la **catalyse homogène sans métaux précieux**.

Les projets collaboratifs franco-américains déposés dans le cadre de l'instrument PRCI de l'appel à projets génériques 2025, axe *B.4 Chimie moléculaire*, devront porter sur des avancées fondamentales concernant la conception, la synthèse, l'étude ou la caractérisation de catalyseurs organométalliques basés sur des métaux abondants, de systèmes organocatalytiques ou photocatalytiques.

Les projets déposés pourront être de nature expérimentale, théorique, ou analytique à condition qu'ils soient en lien avec la thématique générale de l'appel et pourront porter (de manière non exhaustive) sur :

- Le développement de nouvelles méthodes de synthèse et de chemins réactionnels en lien avec une approche de développement durable.
- Les études mécanistiques des processus catalytiques mis en jeu, y compris la caractérisation des intermédiaires à l'aide de techniques spectroscopiques avancées.
- La modélisation-appliquée au développement de processus catalytiques

La proposition de projet **doit correspondre** à la fois à l'axe scientifiques B.4 *Chimie moléculaire* (correspondant au comité d'évaluation CE07) de l'AAPG 2025 **et** aux domaines soutenus par la Division of Chemistry de la National Science Foundation.

Les projets relevant exclusivement des réactions, processus électrocatalytiques n'entrent pas dans le champ scientifique de la présente collaboration.

3. DEPOT DES PROPOSITIONS

Les partenaires français et américains doivent préparer un projet scientifique commun. Pour chaque pays, les équipes doivent désigner un **coordinateur scientifique national**.

³ Objectifs définis conjointement, partage de compétences et des tâches, partage des risques et des résultats

La NSF est chargée du dépôt principal et de l'évaluation pour les deux pays.

Les propositions de projet devront être déposées à la NSF par les coordinateurs américains, via le site de dépôt <https://www.research.gov/research-web/> ou <https://www.grants.gov/> en respectant le format et les modalités exposées dans [Dear Colleague Letter: NSF ANR Chemistry Lead Agency Opportunity on Sustainable Chemistry: Catalysis with Earth-Abundant Elements](#)

La date limite de dépôt des propositions sur le site internet de la NSF : **2 juin 2025**

Partenaires français :

Aucun enregistrement d'intention de déposer un projet n'est requis auprès de l'ANR.

Cependant, pour des raisons administratives, bien que la dépôt et l'évaluation soient conduites par l'agence étrangère, **les participants français doivent fournir à l'ANR via un site de dépôt dédié:**

- **la même proposition scientifique de projet que celle déposée à la NSF, dans le même format.** Attention, l'acronyme et le titre du projet fournis à chaque agence doivent être identiques.
- **les informations administratives et financières** liées aux partenaires français et étrangers :
 - o les informations administratives et financières **détaillées** pour les partenaires français. La coordinatrice ou le coordinateur français doit apparaître en tant que **coordinateur scientifique** sur le site de dépôt de l'ANR
 - o les informations administratives et financières **minimum**⁴ pour les partenaires étrangers : le coordinateur étranger doit apparaître en tant que **réfèrent pays**⁵. le nom de l'institut⁶, la catégorie de celui-ci (privé/public), le montant de l'aide demandée par les partenaires étrangers auprès de leur agence nationale
- **un comité scientifique chargé du suivi scientifique du projet en cas de sélection** (descriptifs des comités scientifiques disponibles dans le texte de l'appel à projets générique 2025). **A noter** : ce choix ne pourra pas être modifié une fois les date et heure de clôture passées.

La coordinatrice ou le coordinateur français est soumis aux règles (notamment d'éligibilité) auxquelles doit se soumettre tout coordinateur scientifique national de l'appel à projet générique 2025 (*cf. Guide de l'AAPG 2025, § B.5.2. Eligibilité des propositions détaillées*).

⁴ la saisie simplifiée

⁵ L'information indispensable pour le croisement de données avec la NSF

⁶ Partenaire en tant que personne morale

La date limite de dépôt de ces informations auprès de l'ANR est **le 3 juin 2025 à 17h (heure de Paris)**. Les propositions de projets doivent être déposées auprès des deux agences, celles déposées à une seule seront rejetées.

Le site de dépôt ouvrira le 3 avril 2025, l'adresse du site sera indiquée sur le site web de l'ANR, sur [la page de l'appel à projets générique 2025](#).

4. ELIGIBILITE

Chaque agence se prononce sur l'éligibilité d'un projet **selon ses propres règles**.

L'ANR vérifie l'éligibilité des propositions détaillées en tenant compte à la fois des critères explicités dans le Guide de l'AAPG 2025 (cf. § B.5.2 *Eligibilité des propositions détaillées*) et décrits ci-après :

1) La durée prévisionnelle du projet doit être identique pour les partenaires des deux pays.

Les agences étrangères ayant leurs propres critères d'éligibilité, il est nécessaire d'en prendre connaissance. Les règles de la NSF sont consultables à l'adresse suivante :

- https://www.nsf.gov/publications/pub_summ.jsp?ods_key=pappg
- [NSF 24-129, Dear Colleague Letter: NSF ANR Chemistry Lead Agency Opportunity on Sustainable Chemistry: Catalysis with Earth-Abundant Elements](#)

Tableau récapitulatif des *Critères d'éligibilité spécifiques*⁷

Pays (agences)	Dépôt auprès de l'agence étrangère	Dépôt auprès de l'ANR	Durée	Participation d'entreprises	Autre
Etats Unis (NSF)	Oui	copie de la proposition détaillée	24, 30, 36, 42, 48 mois	Autorisée ANR NSF à vérifier auprès de l'agence américaine	

Pour être éligibles, les propositions doivent respecter l'ensemble des critères d'éligibilité des deux agences de financements.

5. EVALUATION

Les projets seront évalués **uniquement** par la NSF suivant ses propres modalités.

⁷ Il est nécessaire de prendre connaissance du texte de l'appel dès qu'il est publié par l'agence étrangère pour vérifier l'existence éventuelle de critères spécifiques supplémentaires.

La NSF proposera une liste de projets à financer à l'ANR.

Les deux agences valideront alors conjointement la liste des projets à financer.

6. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Le règlement financier de l'ANR est disponible à l'adresse <https://anr.fr/fr/rf/>

7. CALENDRIER

- Dépôt des propositions sur le site internet de la NSF : 2 juin 2025
- Dépôt des propositions et des informations administratives et financières sur le site internet de l'ANR : 3 juin 2025, 17h (heure de Paris) **aucun enregistrement**
- Décision commune et publication de résultats : November 2025 (date indicative)
- Démarrage possible des projets : dernier trimestre 2025 – Janvier 2026 / à adapter selon les contraintes des partenaires étrangers.